

**Sujet :** [INTERNET] Avis FNE 43 - EP Projet Z.A. de Bramard

**De :** REN-FNE 43 Accueil <accueil43@fne-aura.org>

**Date :** 30/05/2022 13:44

**Pour :** pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr

Bonjour M. le commissaire enquêteur,

Notre association, France Nature Environnement Haute-Loire, est la fédération départementale des organismes, des associations et acteurs individuels qui œuvrent dans les domaines de l'écologie et la protection de l'environnement en Haute-Loire. Elle est aussi association agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement depuis le 2 décembre 2015 (DIPALL-B3-2015/130) et habilitée par arrêté préfectoral à participer au débat sur l'environnement depuis le 11 mars 2016 (DIPPAL-B3/2016-024), agréments ayant été renouvelés respectivement en 2020 et 2021.

Dans ce cadre, nous souhaitons donner notre avis sur le projet d'aménagement de la zone de Bramard.

Selon les éléments présentés, le projet d'aménagement de la zone de Bramard entraînera l'artificialisation d'une dizaine hectares de bois et/ou de zone humide, à l'heure où l'on cherche à promouvoir des replantations et des retenues artificielles d'eaux pour faire face aux enjeux climatiques.

Les scientifiques du monde entier, dans le rapport du GIEC, tout comme le Président de la République, lors de son investiture, ont redit l'urgence des enjeux climatiques et environnementaux.

Comment alors accepter un projet qui va lourdement impacter la nature lors de sa création, mais aussi de son exploitation à long terme : circulation de véhicule, dont les poids lourds, accrue, avec augmentation de la pollution, et renforcement de notre dépendance aux énergies fossiles, atteintes à la biodiversité par le bruit, la fragmentation des habitats naturels...

Tout ceci est envisagé malgré les avis négatifs ou très réservés des spécialistes (CNPN, MRAE notamment).

La volonté de créer des emplois et de soutenir l'activité économique est understandable, mais il n'y a aucune certitude sur le nombre d'emplois créés, l'utilisation de locaux abandonnés ou de friches industrielles devrait être privilégiée. Et dans l'idée de développement de l'activité au plus près des populations, un soutien à des reprises d'ateliers ou des emprises déjà existantes dans les villes et villages de la communauté de communes remplirait mieux cet objectif sans porter atteinte au bois de Bramard.

Depuis plusieurs années, FNE Haute-Loire mène un certain nombre d'actions de sensibilisation sur l'importance de maintenir des milieux naturels dont ceux les milieux aquatiques et zones humides tant les enjeux sont importants. La protection de cette ressource en eau nous assurent une eau satisfaisante au niveau qualitatif et quantitatif. C'est aussi pour cela que les zones humides sont des milieux qui ont été mis au premier plan par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans son nouveau Schéma directeur pour préserver la ressource qu'il devrait être mise à mal à cause des effets du changement climatique qui se met déjà en œuvre.

Ainsi, au regard des enjeux environnementaux et des coûts que ce projet représenterait, FNE

Haute-Loire demande à ce que ce projet ne puisse être autorisé et demande à ce que soit réalisée une rencontre avec les associations de protection de l'environnement pour étudier sérieusement d'autres propositions.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, nos sincères salutations.

--

Pour FNE Haute-Loire

**Francis LIMANDAS**  
**PRESIDENT**

34 avenue de Roderie - 43 000 AIGUILHE  
07 83 32 16 67 - [www.fne-aura.org/haute-loire](http://www.fne-aura.org/haute-loire)  
Retrouvez nous sur [Facebook](#)



**R**éseau  
**E**cologie  
**N**ature

